

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de suffrages exprimés | Vote POUR | Vote CONTRE | Abstention |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------|-----------|-------------|------------|
| 19 | 15 | 2 | 17 | 17 | 0 | 0 |

OBJET :
DEL2025-006-FINANCES :
Approbation de l'affectation du résultat 2024

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 554 810.53 €, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 suivant est proposée aux membres du Conseil Municipal :

- Affectation au 1068 : 554 810.53 €
- Affectation à l'excédent reporté : 0 €

Sur l'avis de la commission Finances du 25 mars 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le budget communal telle que présentée ci-avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 à la section d'investissement (1068) pour un montant de 554 810.53 €.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le **7 AVR. 2025**

Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC



A blue ink signature of Mme Véronique Péraudeau-Cadic, the secretary of the session, written in a cursive style.